



faux et usage de faux

Par **curry**, le **24/04/2021** à **10:14**

Bonjour

Mon adversaire condamné par jugement à effectuer des travaux de rénovation d'un bâtiment dangereux avec astreinte de 100 € par jour

Voyant que les délais ne seront pas tenus et pour échapper à l'astreinte il fait faire une fausse déclaration sur l'honneur par l'artisan choisi pour les travaux, Celui-ci déclare que le confinement l'empêche de travailler que c'est la pandémie qui est responsable du retard et non son client ; cependant il travaille et termine les travaux le 2 mai au lieu du 9 mars,

La déclaration sur l'honneur par ailleurs non signée est fournie en justice

Le procureur saisi pour faux et usage de faux - avec tous les justificatifs nécessaires – déclare sans suite

est à dire qu'on peut tromper la justice sans être poursuivi ?

Merci de vos avis

Par **Yukiko**, le **24/04/2021** à **13:57**

Bonjour,

Vous pouvez saisir directement le juge d'instruction : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20798>

Le juge vous demandera de consigner une somme d'argent.